



FEDERATION CNT PTT

Fédération des Activités Postales, du Courrier et des Télécommunications

Adresse postale : 82 av GI Leclerc 95100 Argenteuil

Téléphone 06 52 93 90 88

E-Mail: fede.ptt@cnt-f.org

SECTION ADREXO

DISTRIBUTION DIRECTE

Un distributeur prétends que les entreprises de distribution de prospectus en boîtes à lettres incitent à la commission d'infractions aux législations.

Il prétends que les distributeurs sont trompés, qu'ainsi ils servent des prestations qui ne relèvent pas du contrat de travail de distributeur.

Qu'ils se font travailleurs à domicile non déclarés.

Qu'ils se font travailleurs dissimulés, exécutant des heures de travail non déterminées, non comptabilisées, non payées, non déclarées.

Qu'ils se font :

- ❖ Prêteurs
- ❖ Financeurs
- ❖ fournisseurs
- ❖ loueurs
- ❖ transporteurs



un distributeur syndiqué

DE/

- ❖ immobilier (surface de stockage et de préparation)
- ❖ finance (avance des débours parfois non ou peu ou partiellement remboursés)
- ❖ fournisseur d'énergie électrique (lieu de préparation et maintien en charge GPS)
- ❖ véhicule de transport ou et de stockage sur lieu de distribution
- ❖ heures de travail non déclarées (transports non comptabilisés, préparation au-delà du forfait, distribution au-delà du forfait si invalidation données GPS)

L'employeur doit assurer votre sécurité et votre santé.

Il ne le fait pas en vous abandonnant lors de la préparation ou bon vous semble mais pas chez lui !

Il ne le fait pas en ne vous déclarant pas travailleur à domicile lorsque vous préparez chez vous !

Il ne le fait pas en n'assurant pas vos véhicules pour usage professionnel !

Il ne le fait pas en vous faisant exercer la profession de loueur de véhicule ou de transporteur non déclaré !

Il ne le fait pas en ne prenant pas à sa charge la totalité des frais que vous supportez !

Votre contrat de travail ne vous oblige pas et ne peut vous obliger légalement à mettre à la disposition de votre employeur votre maison, votre voiture, votre fric, votre temps gratuitement ; pour préparer, pour transporter.

QU'il transporte à ses frais !

QU'il stocke, entrepose et prépare à ses frais.

Distribuer c'est porter à pied sur le site de distribution de boîte à lettre en boîte à lettre et c'est tout !

QU'il vous amène vous et la pub et le matériel à ses frais avec ses propres moyens. Comme le fait la poste avec les facteurs.

FAISONS CESSER LA DISCRIMINATION !

L'action, la vôtre est la plus sûre, assurez!

L'employeur, le CHSCT, le CE sont informés que feront-ils ?
Et les autorités qu'ont-elles fait ?

L'employeur prononce un avertissement en réponse au droit de retrait et à l'action en dénonciation de la situation de fait !



J'espère votre solidarité